

FAGAULT

Histoire de la famille FAGAULT

Auteur : Odile HALBERT <http://www.odile-halbert.com> site sur l'histoire et les modes de vie en Haut-Anjou, dans les actes notariés, les chartriers... Fichier créé 1982 Mis à jour 12.11.2019 *Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés*

Table des matières

Louis Fagault x avant 1818 Marie Degoules	1
Louis Fagault.....	1
Louis Fagault x Marie Rabjeau.....	2
René Fagault x 1841 Françoise Renée Hersant	2
René Fagault x 1986 Marie Mélanie Dubois	2
Marie Fagault x Alcime Rousseau	3
René Fagault x 1902 Yvonne Marie Ferrand	3
Emmanuel Fagault x Anne Marie Ferrant.....	3
de Louplande (72) à Lérat (Piriac, 44).....	5
René 1 ^{er} Fagault aux côtés de Pellier à La Turballe.....	9
histoire de Belmont.....	9
Annexes.....	11
30 janvier 1825, acquêt de la maison rue Saint-Michel à Guérande	11
15 septembre 1855, acquêt d'un terrain à Guérande	12
1 ^{er} mai 1905, vente du magasin rue Saint-Michel à Guérande	13
13 avril 1912, testament olographe de Marie Mélanie Séraphine Dubois	15
histoire de La Turballe.....	16
Histoire de la sardine au Maroc	17

Louis Fagault x avant 1818 Marie Degoules

Louis FAGAULT x avant 1815 Marie DEGOULES

1-Louis FAGAULT °ca 1815 cultivateur à Louplande (72) en 1841

2-Jean FAGAULT °ca 1816 cultivateur à Souliginé sous Vallon (72) en 1841

3-René FAGAULT °Louplande 10 juin 1818 x Louplande (72) 12 février 1841 Françoise Renée HERSANT
 dont postérité suivra

Louis Fagault

Louis FAGAULT °ca 1815 cultivateur à Louplande (72) en 1841

Louis Fagault x Marie Rabjeau

« Vannes, le 9 janvier 1876, naissance de Louis Eugène Marie Fagault, né chez Madame Rabgeau, mère de l'accouchée, rue du Méné, hier soir à 10 h, du mariage de monsieur Louis Fagault, âgé de 34 ans, directeur de l'usine Pellier, né à Saint Léonard, arrondissement de Louplande (Sarthe), domicilié à Lérat, commune de Piriac, et de dame Marie Elisabeth Claude Rabgeau, 27 ans, née à La Roche Bernard, y mariés »

J'ai fait en vain les naissances de Saint-Léonard-des-Bois (72) 1862-1864

Louis FAGAULT °1842 †avant la naissance de son fils Louis x Marie Elisabeth RABJEAU

1-Louis Eugène Marie FAGAULT °Vannes (56) 9 janvier 1876 †Nozay 20 mai 1902 Elève en pharmacie en 1897. Exempté en 1898 de service militaire. Il décède célibataire, chez sa mère, domiciliée à Nozay.

René Fagault x 1841 Françoise Renée Hersant

Louplande (Sarthe) le 12 février 1841 « ont comparu pour contracter mariage René Fagault garçon mineur âgé de 22 ans, cultivateur, demeurant en cette commune et y étant né le 10 juin 1818 du légitime mariage de Louis Fagault cultivateur âgé de 62 ans, demeurant en cette commune ici présent et consentant au dit mariage, et de feu Marie Degoules décédée en cette commune le 8 juit 1840, et Françoise Renée Hersant âgée de 19 ans cultivatrice, domiciliée de droit dans la commune de Souigné sous Vallon de fait en celle de Pré le Pôlin, née à Saint Georges du bois le 8 mars 1820 du légitime mariage de feu René Hersant décédé en cette commune le 5 mai 1832 et de Françoise Berger âgée de 49 ans, demeurante en la commune de Souigné sous Vallon, cultivatrice, ici présente et consentante audit mariage d'autre part, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites ... à Souigné sous Vallon, au Pré le Palin et en cette commune, sans opposition des maires des ces communes ... en présence des sieurs **Louis Fagault, cultivateur, âgé de 26 ans frère du futur demeurant en cette commune, Jean Fagault, cultivateur, âgé de 25 ans, frère du futur demeurant à Soiligne sous Vallon**, René Hersant instituteur âgé de 30 ans frère de la future demeurant à Pré le Piolin et François Hersant, boulanger, âgé de 27 ans, frère de la future demeurant au Mans, Signé : François Hersant, René Fagault, R. Hersant, Hersant, Fagault »

Papa et maman avaient fait « Pâques avant les Rameaux », comme on disait alors. Ils se sont mariés le 12 février 1841, soit 3 mois avant la naissance ! Cette époque glissait lentement vers la nôtre : l'évolution des mœurs était en marche !

René FAGAULT °Louplande 10 juin 1818 x Louplande (72) 12 février 1841 Françoise Renée HERSANT

1-René FAGAULT °Louplande (75) 12 février 1841 x Guérande 25 mai 1868 Marie Mélanie Séraphine DUBOIS †Guérande 28 mars 1913 Dont postérité suivra

René Fagault x 1866 Marie Mélanie Dubois

Le 25 mai 1868, il épouse à Guérande Marie Mélanie Séraphine Dubois, propriétaire, née à Guérande le 9 octobre 1839, fille de feu Pierre-Jean Dubois, marchand épicier, décédé à Guérande le 14 mai 1843, et de feu Marie-Aimée Le Moal, marchande épicière, décédée à Guérande le 21 mars 1856. Aucun des 2 époux n'a de grands parents vivant en 1868.

René Fagault est alors « **commis négociant, domicilié de droit à Louplande et de fait à La Turballe** ». Son père est alors qualifié de « propriétaire » et a fait le déplacement, tandis que sa mère, restée à Louplande, a consenti au mariage devant Ménage notaire à Chemiré-la-Gaudine (72) le 16 mai 1868.

Ils ont pour témoins **François Joseph Alfred Pellier, 50 ans, négociant à La Turballe**, non parent, Célestin François Marie Boterf, 25 ans, marchand de grains à Guérande, neveu par alliance de l'épouse, Jean-Baptiste Dubois, 44 ans, marchand épicier à Guérande, frère de l'épouse, et Joseph-Marie Daniou, 50 ans, horloger à Guérande, beau-frère de l'épouse.

En 1896, le recensement donne rue Saint Michel à Guérande :

1. René Fagault, âgé de 54 ans, commerçant [né à Louplande (72) le 28 mai 1841]

2. Mélanie Dubois, 55 ans, son épouse [née à Guérande le 9 octobre 1839]
3. René Fagault, âgé de 24 ans, leur fils [né à Guérande le 21 mai 1871]
4. Emmanuel Fagault, âgé de 19 ans, étudiant, leur fils [né à La Turballe le 23 juin 1876 †Guérande 9 juin 1925 des suites de la guerre]
5. René Fagault, âgé de 77 ans, rentier, leur père [né à Louplande (72) le 28 mai 1841]
6. Marie Fagault, âgée de 47 ans, rentière, leur **cousine** [donc née vers 1849, sans doute une fille de Louis Fagault]

En 1901, le recensement donne rue Saint Michel à Guérande :

1. René Fagault, âgé de 59 ans, épicier en gros
2. Mélanie Dubois, âgée de 61 ans, son épouse, épicière
3. René Fagault, âgé de 30 ans, leur fils, épicier

René FAGAULT °Louplande (75) 12 février 1841 x Guérande 25 mai 1868 Marie Mélanie Séraphine DUBOIS †Guérande 28 mars 1913

1-Marie Mélanie Renée FAGAULT °Piriac 29 août 1869 x Alcime Théodore François **ROUSSEAU** dont postérité suvra

2-René Antoine Joseph Fernand FAGAULT °Piriac 25 mai 1871

3-Louis Gabriel François FAGAULT °La Turballe 3 novembre 1873 †jeune SP

4-Emmanuel Louis René FAGAULT °La Turballe 22 juin 1876 x Anne Marie Antoinette FERRANT dont postérité suvra

Marie Fagault x Alcime Rousseau

Docteur en médecine à Herbignac

Marie Mélanie Renée FAGAULT °Piriac 29 août 1869 Fille de René FAGAULT et de Marie Mélanie DUBOIS x Alcime Théodore François ROUSSEAU °1860 Neveu de Jean Baptiste Denis °1835, huissier à Herbignac en 1895. Beau frère de Louis Chaumet °1865, carrossier à Nantes en 1897

1-André Alcime René ROUSSEAU °Herbignac 17 septembre 1895 Médecin x Herbignac 6 septembre 1922 Yvonne Jeanne Marie CADO

2-Louis ROUSSEAU °Herbignac 12 juillet 1897 †Cholet 13 mars 1972 Médecin à Paris x Suzanne TETAU SP

René Fagault x 1902 Yvonne Marie Ferrand

L'acte de naissance de 1871 porte en marge la mention « marié à Vannes le 4 juin 1901 avec Yvonne Marie Ferrant »

Ils auront René Fagault, né à Guérande le 4 juillet 1902, Yves né en 1905

Emmanuel Fagault x Anne Marie Ferrant

« Les obsèques du docteur Emmanuel Fagault¹ : Jeudi ont eu lieu, à Guérande, en présence d'une très nombreuse assistance, les obsèques du docteur Emmanuel Fagault. Les cordons du char étaient tenus par le commandant Chevallier, chevalier de la Légion d'honneur, les docteurs Gouraud et Gouret, MM de Closmadeur, Bertrand et Auguste Yviquel.

L'absoute fut donnée par M. le curé Prévôt, de Guérande. Dans l'assistance, nous avons remarqué de nombreuses personnalités de Saint-Nazaire et de toute la presqu'île. Au cimetière, M. le docteur Chesneau, de Saint-Nazaire, a prononcé le discours suivant :

¹ La Presqu'île guérandaise, 14 juin 1925

Le docteur Fagault, dont nous pleurons tous aujourd'hui la mort prématurée, naquit à la Turballe en 1876. Il fait ses études primaires à l'Ecole Saint-Jean-Baptiste de Guérande, puis reçut l'enseignement au Petit Séminaire et enfin acheva ses études secondaires au Lycée de Nantes.

Etudiant en médecine, il prit des inscriptions à l'Ecole de Médecine de Nantes, puis se rendit à Brest pour suivre les cours préparatoires d'admission à l'Ecole Navale de Médecine, vint à Saint-Nazaire en qualité d'interne à l'hôpital et enfin passa sa thèse de Doctorat en Médecine à Paris.

En possession de son diplôme, le docteur Fagault s'installa à Auray, dans la Morbihan, où il exerça la médecine pendant 8 ans. Puis attiré par le goût des voyages et de la mer à laquelle il avait toujours voué un véritable culte, il s'embarqua comme volontaire et fit une campagne à Terre-Neuve.

Au retour de cette campagne, en possession du titre de médecin sanitaire maritime, il prit du service comme tel à bord du paquebot *La Champagne* de la Compagnie Générale Transatlantique.

1914 ! Ce fut la mobilisation et la guerre. Le docteur Fagault fit bravement son devoir et il obtint 2 citations, l'une à l'Ordre du Corps d'Armée, l'autre à l'Ordre de la Division :

Extrait de l'Ordre Général n°85, portant citation à l'Ordre du Corps d'Armée :

- Le médecin aide major de 1^e classe Fagault a montré au cours des combats du 25 au 30 septembre un dévouement, un sang-froid dignes d'éloges et un complet oubli de la fatigue et du danger. Au Q.G., le 1er novembre 1915 - Signé : Général de VILLARET, Commandant le 7^{ème} Corps d'Arme, Ordre général n° 756

Le général de division Targe, commandant la 121^e division d'Infanterie, cité à l'ordre de la division :

- Fagault Emmanuel-Louis-René, médecin major de 2^e classe, chef de l'ambulance 12/XI, a montré en toutes circonstances un dévouement au dessus de tout éloge, a contribué par son énergie et l'exemple de son courageux sang-froid à maintenir la plus parfaite tenue de son personnel dans les circonstances les plus critiques et en particulier pendant les bombardements de sa formation à Jussy, les 14 et 15 juillet 1917. Déjà cité à l'ordre du 7^e Corps d'Armée comme médecin-chef du 42^e R.I. Au Q.G., le 28 janvier 1919. Signé : Général TARGE, Commandant la 421^e division d'Infanterie.

De plus, le 4 juin 1918, son médecin-divisionnaire lui adressait l'ordre suivant :

- Le médecin principal, médecin divisionnaire adresse au médecin-chef de l'ambulance 12/XI, le médecin-major Fagault Emmanuel, et à son personnel, officier et troupes, l'expression de son entière satisfaction pour la façon remarquable dont ils ont accompli la difficile mission dont ils avaient été chargés pendant le séjour de la D.I. dans les Flandres. Presqu'uniquement, par leurs propres moyens, une installation de triage et de traitement a été créée de toutes pièces et son fonctionnement régulier assuré d'une façon intensive de nuit et de jour. De nombreux intoxiqués ont bénéficié ainsi d'un traitement rapide qui, en amenant une facile guérison, a contribué à la conservation des effectifs. Ces résultats n'ont pu être obtenus que par une activité inlassable et un dévouement de tous les instants ; ils sont à l'honneur de l'ambulance 12/XI et le médecin divisionnaire est heureux d'en féliciter le médecin-chef et tout son personnel sans exception. Le médecin principal de 2^e classe ABNAVIELHE Médecin divisionnaire.

En octobre 1918, quelques semaines avant l'armistice, le docteur Fagault était victime d'une intoxication par les gaz qui déclenchait des accidents pulmonaires graves pour lesquels il fit un séjour de 2 années sur la Côte d'Azur. Entre temps, en 1920, le docteur Fagault avait été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur, juste récompense de sa belle conduite au front. L'état pulmonaire s'améliora. Le docteur Fagault revint à Guérande. En 1923, il se remit à y exercer la médecine, d'abord d'une façon discrète, puis les clients vinrent le réclamer de plus en plus nombreux. Il ne put se dérober à leurs sollicitations et assumait un labeur qui était au dessus de ses forces.

La maladie avait marqué un temps d'arrêt. Elle n'avait pas désarmé et vient d'enlever le docteur Fagault à l'affection des siens.

Au nom du Syndicat des Médecins de Saint-Nazaire où vous ne comptiez que des amis, je viens, mon cher camarade, vous dire un dernier adieu et j'adresse à votre veuve éplorée, à vos enfants et à tous les membres de votre famille l'expression émue et attristée de nos vives et bien sincères condoléances. Adieu, mon cher camarade, votre souvenir vivra longtemps parmi nous.

Nous offrons à la famille de notre ami défunt nos vives condoléances. »



J'ignore si François Fagault a des enfants. Ci-contre sa tombe à Guérande (photo perso 2012)

Emmanuel Louis René FAGAULT °La Turballe 22 juin 1876 †Guérande 9 juin 1925 x Anne Marie Antoinette FERRANT

1-François FAGAULT °La Turballe 30 novembre 1912 « né le 29 à 4 h 45 min du soir **d'Emmanuel Fagault, en son chalet « Villa Belmont »** à Belmont, en présence de René Fagault, 45 ans, négociant à Guérande, oncle » †Saint-Nazaire 18 mars 1979 x1) (« en marge de sa naissance est écrit Mariage dissous par jugement du tribunal de Rennes le 21 novembre 1645 » x2 Guérande 22 janvier 1953 Jacqueline Alice Andrée CASSARD

2-(fille) FAGAULT x FOURNERIE

de Louplande (72) à Lérat (Piriac, 44)



de la terre à la mer.

La mer qu'il a pratiquée en marin pêcheur du dimanche, qui notait soigneusement chaque poisson rapporté dans son « livre de bord de la Villa Belmont », villa qu'il fit construire sur son lieu de travail.

Mais comment ce Sarthois avait-il échoué à Lérat, ou plutôt Lesrat comme on disait autrefois ?

Car à son berceau à Louplande (Sarthe), le 28 mai 1841², papa est dit « cultivateur », grand papa aussi, mais de vous à moi, à cette époque c'est ainsi qu'on désignait aussi des exploitants agricoles propriétaires, d'ailleurs papa sera qualifié « propriétaire » en 1868 à Guérande, venu assister au mariage de son fils.

² René Fagault est né à Louplande (72 Sarthe) le 28 mai 1841 « fils de René Fagault, cultivateur, âgé de 22 ans, demeurant aux Chateliers en Louplande, et de Françoise-Renée Hersent, âgée de 19 ans, sa légitime épouse, en présence de Louis Fagault, cultivateur, ayeul de l'enfant, âgé de 62 ans, et François Disblé instituteur âgé de 50 ans demeurants à Louplande, le père de l'enfant et le grand-père ont déclaré ne savoir signer (pourtant il y a une signature Fagault) »

René a surtout 2 oncles maternels : René Hersant, 30 ans, instituteur à Parigné le Pôlin et François Hersant, 27 ans, boulanger au Mans. Voici donc René assuré d'instruction et un pied au Mans, dès sa naissance.

Mais bien autre chose était en marche : un immense essor industriel !

Une nouveauté était apparue peu auparavant à Nantes, port aux besoins de nourritures de longue conservation à bord

Parigné-le-Pôlin où un certain Alfred Pellier va acquérir en 1875 le château de Montertreau, mais n'anticipons pas, car cet industriel

, mais rapidement développée au Mans et

Au Mans, où on embauche, où on y est à la pointe de la modernité industrielle. Pensez-donc, un certain Alfred Pellier,

http://www.odile-halbert.com/Paroisse/Cartes/Cartes_44/44_Piriac.91.jpg

Ha! Qu'est-ce qu'on est serré, au fond de cette boîte,
Chantent les sardines, chantent les sardines,
Ha! Qu'est-ce qu'on est serré, au fond de cette boîte,
Chantent les sardines entre l'huile et les aromates.

<https://www.youtube.com/watch?v=vUes9-tFWm4>

Il quitte la Sarthe pour La Turballe, où on le retrouve en 1868.

- *conserverie Pellier Frères* : deux usines quai Saint-Paul, une en 1841, l'autre en 1878. Devient le premier employeur de la commune à la fin du XIX^e siècle. Alfred Pellier est élu maire en 1865. Louis Biret rachète l'usine qui prend tour à tour le nom de *La Catalane*, puis *L.A. Price* et enfin *Conserverie de France*. Fermeture en 1960

Le 25 mai 1871, René Fagault est toujours commis négociant, **et demeure à Lérat en Piriac**, selon l'acte de naissance dressé à Guérande ce jour-là de leur fils « René Antoine Joseph Fernand, né le même jour au domicile de Jean Baptiste Dubois, oncle de l'enfant, et témoin au baptême avec Célestin Boterf, banquier, âgé de 28 ans, demeurant à Guérande ».

En 1866, 1872 les recensements de Lérat (Piriac) ne donnent rien.

En 1886, le recensement donne rue Saint Michel à Guérande :

1. Jean-Baptiste Dubois, âgé de 61 ans, commerçant
2. Céleste Dubois, âgée de 67 ans, sa sœur

Ils sont frère et sœur de Mélanie Dubois, épouse depuis 1868 de René 1^{er} Fagault. On peut les supposer célibataires et sans enfants, léguant leur fonds de commerce à leur sœur et à leur beau-frère. Donc, si René Fagault est allé quelques années au Maroc, ce serait entre 1871 et 1891.

En 1891, le recensement donne rue Saint Michel à Guérande :

1. René Fagault, âgé de 49 ans, négociant
2. Marie Dubois, âgée de 51 ans, son épouse
3. Marie Fagault, âgée de 21 ans, leur fille [née à Piriac le 30 août 1869, **témoins Louis Fagault, 30 ans, commis demeurant à Piriac, cousin de l'enfant** †Nantes 7 février 1957]
4. Emmanuel Fagault, âgé de 24 ans, leur fils

Le 1^{er} mai 1905, René Fagault père, négociant, et Marie Mélanie Séraphine Dubois son épouse, demeurant ensemble à Guérande, rue Saint-Michel, vendent à René Fagault fils, négociant, et Yvonne Anne Marie Ferrand son épouse, demeurant à Guérande, rue Saint-Michel, « le fonds de commerce d'épicerie et de quincaillerie pour le gros et le détail que Mr et Mme Fagault Dubois exploitaient et faisaient valoir dans une maison sise à Guérande rue Saint Michel. (voir annexe). A cette date, ils ne sont que locataires des immeubles de la rue saint Michel et versent un loyer à Jean-Baptiste Dubois et Céleste Dubois, encore vivants à Guérande.

Lors de cette cession du fonds, le matériel est listé, dont les voitures, dont la voiture d'Ali. Pensant que le couple aurait pu revenir du Maroc avec un nommé « Ali » j'ai fait en vain, entièrement, les recensements de La Turballe en 1901 et 1906.

En 1906, le recensement donne rue Saint Michel à Guérande :

1. René Fagault né en 1841 à Louplande, chef, propriétaire
2. Marie Dubois, née en 1839 à Guérande, son épouse
3. René Fagault, né en 1871 à Guérande, chef, épiciier patron
4. Marie Ferrand, née en 1881 à Vannes, son épouse
5. René Fagault, né en 1902 à Guérande, enfant des précédents
6. Yves Fagault, né en 1905 à Guérande, enfant des précédents

Entre 1906 et 1911, René 1^{er} Fagault s'éteint à Guérande le 2 avril 1907, âgé de 65 ans, sans avoir eu le temps de jouir du chalet qu'il faisait alors construire à Belmont.

En 1911, le recensement rue Saint Michel à Guérande donne :

1. René Fagault, né en 1871 à Guérande, négociant
2. Yvonne (c'est Marie Ferrand) née en 1881 à Vannes, son épouse
3. René Fagault, né en 1902 à Guérande, enfant des précédents
4. Yves Fagault, né en 1905 à Guérande, enfant des précédents
5. Marie Fagault, née en 1909 à Guérande, enfant des précédents

et rue Vannetaise :

1. Mélanie Fagault (elle est née Dubois), née en 1839 à Guérande, veuve

Le 13 avril 1912, Marie Mélanie Séraphine Dubois, veuve de René Fagault, demeurant à Guérande, fait son testament olographe. Elle a pour enfants :

1. René Fagault, demeurant à Guérande,
2. Madame Rousseau née Fagault, demeurant à Herbignac,
3. le docteur Emmanuel Fagault, demeurant à Guérande,

Ce testament évoque le cas de Belmont en ces termes : « **J'exprime enfin le désir qu'ils conviennent dans l'indivision pendant cinq ans, en ce qui concerne le châlet que nous avons fait construire à Belmont.** »

Mélanie Dubois est inhumée à Guérande le 28 mars 1913 veuve Fagault

les Dubois, acquéreurs en 1825 de la maison rue Saint Michel à Guérande

Mélanie Dubois, épouse (en 1868) de René 1^{er} Fagault, et sœur de Jean-Baptiste et Céleste Dubois, tous deux célibataires tenant le magasin à Guérande, était fille de :

Pierre-Jean Dubois est né le 11 janvier 1784 à La Roche-Bernard, fils de Antoine Dubois (décédé à La Roche-Bernard le 5 juillet 1807) et de Jacquette Josso (vivante au mariage du 17 janvier 1815). Il est cloutier à Guérande sur son acte de mariage le 17 janvier 1815. Il épouse alors Marie Aimée Lemoal, née à Guérande le 20 septembre 1791, fille de François-Guillaume Lemoal (décédé à Guérande le 28 novembre 1811) et de Jeanne Dréan (vivant au mariage du 17 janvier 1815). Sont présents au mariage : Jean-Antoine

Dubois, âgé de 29 ans, couvreur à La Roche-Bernard, frère de l'époux, (à noter que leur père était aussi couvreur), René-Armand Bouillard, âgé de 50 ans, menuisier à Guérande, Marie-Louis Lemoal, âgé de 30 ans, maçon, demeurant à Guérande, frère de l'épouse, Nicolas Lhéritier, âgé de 45 ans, boulanger à Guérande, oncle de l'épouse.

Handwritten document in cursive script, likely a death certificate or inventory, listing names and relationships. The text is written in French and includes names such as Louise Bouillard, Marie-Louis Lemoal, René-Armand Bouillard, Nicolas Lhéritier, and Pierre-Jean Dubois.

Pierre-Jean Dubois inhumé à Guérande le 14 mai 1843 « ont comparu les sieurs **Jean-Pierre Bigaré, marchand épicier, âgé de 46 ans, demeurant au faubourg saint Michel de cette ville, neveu maternel du décédé,** et Julien Monnier employé à la mairie, voisin du décédé, lesquels nous ont déclaré que ce jour à 5 h du soir, le sieur Pierre-Jean Dubois, marchand épicier, âgé de 59 ans, **né à La Roche-Bernard,** demeurant en la ville de Guérande, épouse de Marie Aimée Le Moal, marchande, fils des feus Antoine Dubois, couvreur, et Jacqueline Josso, est décédé en son domicile en cette ville »

Petite fille, dans les années 1940 à 1950, j'ai été chez les Bigaré, qui avaient une propriété sur la route de Guérande au Croisic, à droite en descendant. Ils descendent donc d'une sœur de Pierre-Jean Dubois qui aurait épousé un Bigaré.

Marie-Aimée Le Moal inhumée à Guérande le 21 mars 1856 « ont comparu les sieurs **Joseph Marie Danion, horloger, âgé de 38 ans, demeurant en cette ville, gendre de la défunte,** et René Pierre Noury, secrétaire adjoint à la mairie, lesquels nous ont déclaré que ce jour à 5 h du matin Marie Aimée Lemoal, propriétaire, âgée de 64 ans, née en cette commune le 20 septembre 1791, y demeurant, veuve de Pierre Jean Dubois, cloutier, fille de feu François-Guillaume Lemoal, maçon entrepreneur, et de feu Jeanne Dréan, est décédée en son domicile, en cette ville »

Je n'ai jamais entendu parler de ces Danion.

Ils avaient acquis en 1825 la maison de l'angle de la rue saint Michel et la rue de la Juiverie (voir annexes ci-après)

Ils ont eu (au moins, les autres à trouver) :

1. Pierre-Jean Dubois né à Guérande le 7 novembre 1815, « fils de Pierre-Jean Dubois, cloutier, demeurant au Marché au Bois, et de Marie-Aimée Lemoal, en présence de Alexandre Lemoal, menuisier, âgé de 22 ans, oncle de l'enfant, et de **Jean-Pierre Bigaré, âgé de 53 ans, cloutier, demeurant à Musillac, aussi oncle de l'enfant.** ». Destinée inconnue.
2. Céleste-Marie-Antoinette Dubois, née à Guérande le 19 août 1818 « fille de Pierre-Jean Dubois, marchand épicier cloutier membre du conseil municipal, demeurant au Marché au Bois, et de Marie-Aimée Lemoal, en présence de Jean-Antoine Dubois, âgé de 34 ans, oncle de l'enfant, et de Jean-Baptiste Raoul, âgé de 28 ans, menuisier, cousin de l'enfant, demeurant à Guérande ». Elle est encore vivante en 1905, date de la cession du fonds de commerce de la rue saint-Michel.

3. Jean-Baptiste Dubois né vers 1822 et vivant encore en 1905



*la maison Fagault-Dubois rue Saint-Michel à Guérande, à gauche à l'angle de la rue
J'ai personnellement vécu dans cette maison, au 2^e étage durant l'année 1944, où ma famille était réfugiée.
Les Allemands occupaient alors le 1^{er} étage. J'y suis souvent allée puis plus tard, en vacances chez tante
Dette, femme d'Yves Fagault, mais cette fois au 1^{er} étage.*

René 1^{er} Fagault aux côtés de Pellier à La Turballe

En 1847, les conserveries nées avec Colin en 1825, sont déjà au nombre de 5 à Nantes, 2 à La Turballe, 1 à Piriac et 4 au Croisic. Puis l'essor est rapide, en particulier celui de la sardine. (Guy Saindrenan, *L'industrie de la conserve alimentaire en Bretagne*, in *La Bretagne des savants et des ingénieurs 1825-1900*, Ouest-France 1994)

En 1868, François Joseph Alfred Pellier, 50 ans, négociant à La Turballe, est témoin au mariage de René 1^{er} Fagault, alors commis négociant à La Turballe. Or, Pellier est non seulement un Manceau mais l'instigateur de la conserverie à La Turballe. C'est donc lui qui a attiré René Fagault, autre Manceau, à La Turballe dans la grande aventure de l'appertisation industrielle de la sardine (voir annexe)

On sait dans la famille, que Pellier va envoyer René Fagault au Maroc pour l'implantation de conserveries de sardines.

C'est là que René 1^{er} puisera l'architecture qu'il tentera de reproduire en 1907 à Belmont, avec terrasse.

C'est aussi probablement là que son fils Emmanuel, médecin, prit le goût des voyages et sera médecin de la marine marchande, parcourant les continents, et rapportant, entre autres, de Floride la carcasse d'une tortue alligator, et une innombrable collection de timbres de tous pays, surtout de Russie.

histoire de Belmont

Belmont est une anse avec un petit port et plage, sur la commune de La Turballe.

C'est sur cette lande ventée que René Fagault construit en 1907 le chalet de Belmont.

En voici d'abord les cartographies anciennes :



Carte de Cassini, environ 1815



cadastre de 1818 de La Turballe

René 1^{er} Fagault s'installe à La Turballe avant 1868, puis vit à Lesrat en Piriac en 1871.

Attaché à cette côte, il acquiert avec Marie Dubois son épouse les terrains de Belmont, avant 1907 et y fait construire le chalet, qui était manifestement terminé avant 1912.



Annexes

30 janvier 1825, acquêt de la maison rue Saint-Michel à Guérande

Acquêt d'une maison et dépendances située rue St Michel à Guérande par Me Pierre-Jean Dubois de madame de Couessin de Kerhaude pour 8 350 livres.

« Le 31 janvier 1825³ au matin, par devant Me Celestin Armand Danto, notaire royal à Guérande, chef-lieu de Canton, département de la Loire-Inférieure soussigné et en présence des témoins ci-après nommés, fut présent Madame Marie-Reine-Félicité Payen, veuve de M^r François-Etienne de Couessin de Kerhaude, propriétaire, sans profession, demeurant ordinairement à Pénestin, département du Morbihan, étant ce jour à Guérande, laquelle a par ces présentes vendu, cédé et transporté, et a promis garantir de tous troubles, dons, douaires, dettes, hypothèques évictions, aliénations et autres empêchements généralement quelconques

à M^r Pierre-Jean Dubois, cloutier, et à dame Marie-Aimée Le Moal son épouse, qu'il autorise, demeurant tous deux en la ville de Guérande place du Marché au Bois, à ce présents et acceptants, acquéreurs pour eux leurs héritiers et représentants

une maison couverte en ardoises et ses dépendances, consistant en plusieurs appartements et embas, cour, jardin, écurie, magasin et cellier au derrière, ladite maison située en la ville de Guérande, rue Saint Michel, et faisant encoignure de cette rue et de celle de la Juiverie, et occupée dans ce moment par M^r le chevalier de Mansigny, et Jogorel vitrier, ainsi d'ailleurs que lesdites maison et dépendances se poursuivent et comportent sans exception, ni réserve, et desquelles il n'a été fait plus ample désignation à la réquisition des acquéreurs, qui ont déclaré les bien connaître pour les avoir vues et visitées et en être contents

Madame veuve de Couessin de Kerhaude est propriétaire des maison et dépendances ci-dessus désignées comme les ayant recueillies dans la succession de monsieur Yves-Aimé-Anne Payen son oncle, le tout ainsi qu'elle le déclare

³ Archives privées, chez Odile Halbert

les acquéreurs entreront en jouissance du bien vendu, en percevront les loyers à leur profit à compter seulement de la saint Jean prochaine (24 juin 1825) et en feront et disposeront comme bon leur semblera à partir de ce jour

cette vente est faite à la charge par M^r et Mme Dubois qui s'y obligent : 1° de payer les contributions auxquelles le bien vendu est et sera assujéti à partir du 24 juin prochain - 2° de prendre lesdites maisons et dépendances dans l'état où elles se trouvent aujourd' hui et sans répétitions des menues ou grosses réparations qui pourraient y être à faire - 3° d'entretenir pour le temps qu'elles ont à courrir les locations à titre verbal qui peuvent exister, et ce de manière à ce que la dame venderesse ne soit inquiétée ni recherchée à cet égard - 4° enfin de souffrir les servitudes passives occultes ou apparentes dont le bien vendu pourrait être grêvé, saut à eux acquéreurs, de jouir de celles actives qui y seraient attachées et le tout à leurs périls et fortunes

et en outre la présente vente a été faite et convenue moyennant la somme principale de 8 350 francs, laquelle somme M^r et Mme Dubois ont présentement payée à Madame de Couëssin de Kerhaude qui la reconnaît et les en quitte et décharge sans aucune réserve, dont quittance

au moyen du paiement ci-dessus effectué et sous la foi de l'entière exécution des présentes madame de Couëssin de Kerhaude se déssaisit en faveur de M^r et Mme Dubois, acquéreurs de tous les droits de propriété qu'elle a et peut avoir à la maison et dépendances vendues, voulant qu'ils en soient saisis, dès ce jour, mis en possession par qui et ainsi qu'il appartiendra et que dès ce moment ils en soient considérés comme propriétaires incommutables.

Si lors de la transcription de ce contrat au bureau de l'hypothèque établi à Savenay, il se trouvent des inscriptions provenant du fait de la dame venderesse ou de ses auteurs, elle promet et s'oblige à en rapporter main-levée et certificat de radiation aux acquéreurs trois mois après la dénonciation qu'ils lui en auront faire à son domicile ci-après élu

Pour l'exécution des présentes madame de Couëssin fait élection de domicile en sa demeure, et les acquéreurs en la leur, toutes deux ci-devant désignées

Dont acte fait et passé à Guérande en la demeure de M^r Larrey, propriétaire, sise rue Vannetaise, les jour, mois et an susdits, en présence de M.M. Jean Bataille aîné, propriétaire, et Thomas-René Tabary, menuisier, demeurant tous deux à Guérande témoins ayant les qualités voulues par la loi.

Et lecture faire par le notaire de tout ce qui précède, madame veuve de Couëssin et M^r et Mme Dubois sont signé avec les témoins et Me Danto

15 septembre 1855, acquêt d'un terrain à Guérande

(copie manuscrite, chez Odile)

Le 15 septembre 1855, par devant Me Vrenière et son collègue notaires à la résidence de Guérande, chef-lieu de canton, département de la Loire inférieure, soussignés, ont comparu M^r François-Victor Frangeul, propriétaire, et Mme Marie-Françoise Crusson, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble ville de Guérande

lesquels ont par ces présentes vendu cédé et transporté avec toutes garanties solidaires de fait et de droit libre de dettes privilèges hypothèques et autres empêchements quelconques

à M^r Jean-Baptiste Dubois, marchand, et Melle Céleste-Marie-Antoinette Dubois, sa sœur, marchande, demeurant tous deux à Guérande, rue Saint Michel, acquéreurs, demeurant tous deux à Guérande, rue saint Michel, acquéreurs solidaires, présents et acceptant

ville et commune de Guérande : un terrain clos de murs servant de chantier au sieur Simon charpentier sis à la Tour Millet borné levant le vendeur mur mutuel, midi Pourieux, couchant venelle et nord rue de l'hôpital

tel que ledit immeuble se poursuit et comporte sans réserve les acquéreurs déclarant le bien connaître et renoncer à plus ample désignation

l'immeuble ci-dessus appartient aux époux Frangeul comme faisant partie d'un jardin par eux acquis de Mme Julienne-Rose Descorcher de Sainte Croix épouse de M^r Bernardin-Marie Delesquen, propriétaire, demeurant au Fiel commune de Sautron, suivant acte de M^r de Bregeot prédécceur de Me Vrinrière

soussigné qui en a la minute et son collègue notaires à Guérande le 20 octobre 1838, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Savenay le 2 novembre suivant volume 76 numéro 81, Mme Delesquen était propriétaire dudit jardin pour l'avoir recueilli dans la succession de madame Rose Lamoureux du Couëdo sa mère

pour par les acquéreurs en faire et disposer comme chose leur appartenant en propriété au moyen des présentes et à compter de ce jour, mais n'en jouir qu'à partir du 24 juin 1856 les vendeurs s'en réservant les fermages à échoir à ladite époque

les acquéreurs prendront l'immeuble vendu dans l'état où ils se trouveront au jour d'entrée en jouissance, non détérioré par le fait des vendeurs ou du fermier et ils en acquitteront à partir du 1^{er} juillet 1856 les impôts mis et à mettre de manière que les vendeurs ne soient pas recherchés ; à cet effet, ils feront opérer la mutation sur les rôles de perception dans le plus bref délai

ils supporteront les servitudes passives et ils auront droit aux servitudes actives s'il en existe sauf à s'en défendre et à les faire valoir à leurs risques périls et fortunes, étant convenu que le mur qui sépare la partie vendue de celle qui reste possédée des vendeurs demeurera mutuel entre lesdits vendeurs et les acquéreurs

ils paieront les frais et honoraires des présentes

En outre des conditions ci-dessus et autres de droit la présente vente est faite moyennant la somme de 800 francs, que les acquéreurs ont présentement payée en espèces métalliques d'argent ayant cours réellement, délivrées à la vue des notaires soussignés aux époux Frangeul vendeurs qui le reconnaissent et en consentent quittance sans réserve

en conséquence, lesdits vendeurs sous la réserve des fermages à échoir le 24 juin se déssaisissent de tous leurs droits de propriété sur ledit bien

pour l'exécution des présentes les parties élisent domicile à Guérande en l'étude de Me Vrenière notaire soussigné où tous actes vaudront

dont acte, fait et passé à Guérande en l'étude l'an 1856 le 15 septembre

1^{er} mai 1905, vente du magasin rue Saint-Michel à Guérande

(copie manuscrite, chez Odile)

Le 1^{er} mai 1905, René Fagault père, négociant, et Marie Mélanie Séraphine Dubois son épouse, demeurant ensemble à Guérande, rue Saint-Michel, vendent à René Fagault fils, négociant, et Yvonne Anne Marie Ferrand son épouse, demeurant à Guérande, rue Saint-Michel, « le fonds de commerce d'épicerie et de quincaillerie pour le gros et le détail que Mr et Mme Fagault Dubois exploitaient et faisaient valoir dans une maison sise à Guérande rue Saint Michel. Ce fonds consiste dans la clientèle qui y est attachée, le matériel servant à son exploitation tels que chevaux, camions, tombereaux et voitures, harnais, fourrages, bascules et balances avec séries de poids, comptoirs, étagères, ameublement de bureau, coffre-fort, mesures d'étain et de bois et un grand nombre d'objets et d'ustenciles servant à l'exploitation dudit fonds. Et les marchandises neuves. Et généralement tout ce qui dépend dudit établissement, sauf bien entendu les crédits en dépendant lesquels sont réservés au profit des vendeurs.

Ainsi que le tout se poursuit et comporte sans aucune exception ni réserve dont il n'a été fait de désignation plus détaillée sauf pour les marchandises dont un état détaillé et estimatif demeure ci-annexé après avoir été signé ne varietur par les soussignés et dûment revêtu de la mention d'usage pour être soumis à la formalité de l'enregistrement avec ces présentes

duquel état il résulte que les marchandises dépendant du fonds présentement cédé ont été estimées à la somme de 78 860 francs

Les acquéreurs auront par effet rétroactif à partir du 1^{er} mai 1905 la toute propriété et jouissance du fonds présentement vendu et en disposeront comme bon leur semblera en vertu des présentes

Ils auront dès lors le droit de prendre le titre de successeurs de M^r et Mme Fagault Dubois

La présente vente est faite aux charges et conditions suivantes :

1. les acquéreurs ne pourront élever aucune réclamation contre les vendeurs pour raison de l'état dans lequel se trouvent les objets et ustenciles servant à l'exploitation du fonds cédé

2. ils acquitteront à compter du 1^{er} mai 1905 les contributions de patente mobilière et autres auxquelles l'exploitation dudit fonds peut et pourra donner lieu quoique portés au nom de M^r et Mme Fagault Dubois
3. ils acquitteront à compter de la même époque toutes primes d'assurances que les vendeurs peuvent avoir contractées au sujet dudit fonds avec toutes compagnies d'assurances. Ils devront faire opérer à cet effet et à leurs frais tous les changements nécessaires
4. Ils satisferont à toutes les charges de ville et de police dont pareille exploitation peut être tenue de manière que M^r et Mme Fagault Dubois ne puissent jamais être inquiétés ni recherchés à ce sujet
5. M^r et Mme Fagault Dubois se réservent la faculté de prendre communication des inventaires annuels et des livres de commerce, afin d'être en mesure de s'assurer qu'il existe dans ladite maison une valeur suffisante pour se couvrir du solde du prix de la présente cession. Naturellement ce droit de contrôle cessera dès que le prix de cession sera intégralement payé.
6. tous les frais des présentes seront supportés par les acquéreurs
7. M^r et Mme Fagault Dubois s'interdisent formellement la faculté de former ou faire valoir directement ou indirectement aucun autre établissement similaire à une distance d'au moins 25 km de Guérande

En outre la présente vente est faite et acceptée moyennant la somme de 100 771 francs s'appliquant savoir

pour 76 865 francs aux marchandises détaillées en l'état estimatif ci-joint

Et pour le surplus soit 23 911 francs à la clientèle et au matériel servant à l'exploitation dudit fonds

Parité 100 771 francs, laquelle somme M^r et Mme Fagault Ferrand s'obligent à payer à M^r et Mme Fagault Dubois dans un délai de 20 ans à compter du 1^{er} mai 1905 avec intérêts au taux de 3,5 % à compter de la même époque et payables par semestres les 1^{er} novembre et 1^{er} mai

Les acquéreurs auront la faculté d'anticiper l'époque de remboursement par fractions qui ne pourront être inférieures à 2 000 francs

Par ces mêmes présentes M^r et Mme Fagault Dubois cèdent et transportent à M^r et Mme Fagault Ferrand qui acceptent solidairement entre eux tous leurs droits pour le temps qui en reste à courir à partir du 1^{er} mai 1905 au bail consenti par M^r Jean Baptiste Dubois ancien propriétaire négociant demeurant à Guérande des lieux dans lesquels s'exploire le fonds de commerce ci-dessus vendu et qui consistent en maison et bâtiments rue saint Michel et de la Juiverie et de la Tremillet avec jardin et cour. Ce bail a été fait suivant acte sous signatures privées en date à Guérande du 1^{er} janvier 1890 et portant la mention suivante : enregistré à Guérande le 5 février 1890 folio 95 case 19, reçu 38 francs 95 centimes décimes compris, signé Poumier, pour une durée de 18 ans entières et consécutives qui à compter du 25 décembre 1889 pour finir à pareille époque en 1907 et moyennant un logement annuel de 800 francs pour la partie d'immeubles présentement cédés.

Ce transport de bail est ainsi fait à la charge par M^r et Mme Fagault Ferrand qui s'y obligent :

1. d'acquitter exactement les loyers à leurs échéances à compter du jour de leur entrée en jouissance
2. de satisfaire à toutes les charges et conditions dudit bail dont ils reconnaissent avoir pris communication

Le tout de manière que les vendeurs ne puissent pas être inquiétés ni recherchés à ce sujet fait double et de bonne foi à Guérande le 27 juillet 1905

Entre les soussignés René Fagault père et madame Fagault aînée née Marie Mélanie Dubois d'une part et René Fagault fils et madame René Fagault jeune née Yvonne Ferrand d'autre part tous demeurant à Guérande, ont été faites les conventions suivantes

les époux Fagault aîné sus-nommés cèdent leur commerce général à leurs enfants également sus nommés aux conditions suivantes

1. les marchandises seront payées au prix de factures plus le port lorsqu'il y aura lieu
2. le prix du matériel est fixé suivant l'inventaire
3. le pas de porte est gratuit mais pour satisfaire à la loi il est estimé à (blanc)

4. la location de tous les immeubles, maison d'habitation, magasins, écurie, remises est fixé à 2 000 francs, de ce prix il sera diminué 800 francs tant que mademoiselle Dubois n'exigera pas cette somme pour la maison
5. le chantier à charbon et 2/3 du grenier sur le grand hangard est loué 50 francs
6. M^r et Me Fagault aîné continueront d'habiter la maison en se réservant 3 chambre sans payer de loyer
7. ceux-ci seront nourris et blanchis par leurs enfants moyennant la somme de 75 francs par mois chacun. Le chauffage des 3 chambres occupées par Fagault aîné seront à leur charge. Dans le cas d'absence prolongées du delà de deux jours le prix de la pension sera diminué proportionnellement
8. les légumes cultivés par Fagault aîné père et mère seront fournis gratuitement à leurs enfants en compensation des fumiers provenant des écuries et par les lieux d'aisance, lesquels seront vidés par les soins de Fagault jeune, en cas d'insuffisance de légumes Fagault jeune n'auront pas à réclamer
9. Fagault père entretiendra à ses frais un cheval à La Turballe et un à Guérande, Fagault fils pourra se servir de ce dernier en le demandant à son père
10. Lorsque Fagault jeune voudra employer avec la permission de ses parents les hommes au service de ceux-ci, il en remboursera le prix à raison de 40 l'heure pour Demaud et Baptiste ou autres à 24, de même Fagault père paiera à son fils le personnel en cas de besoins suivant le prix de chacun
11. les crédits des marchandises vendues jusqu'au 30 avril 1905 inclus seront versés au fur et à mesure de leur rentrée à Fagault père et mère
12. ceux-ci accorderont à leurs enfants un délai de 20 ans pour le paiement des marchandises et du matériel moyennant une rente de 3,5 %
13. les foins récoltés par Fagault père seront achetés par Fagault fils au cours du moment de la livraison
14. les vins récoltés par Fagault père pourront être acquis par son fils à prix débattus entre eux
15. le mobilier, le fourneau et la batterie de cuisine seront à la disposition gratuitement des époux Fagault jeune tant que leurs parents habiteront la même maison ainsi que les lits des bonnes
16. Voitures : Fagault père conserve le Duc, la petite voiture d'Ali, le petit tombereau et les deux diables de marais, ces véhicules seront logés où ils le sont actuellement.

Les impôts de toute nature et les assurances seront supportés par Fagault fils proportionnellement pour les 2/3 de l'année 1905 et entièrement pour les années suivantes

Fagault père paiera les réparations de couvertures de tous les immeubles ainsi que celles occasionnées par tempête. Les autres réparations locatives, bris de carreau de vitre ainsi que les modifications et augmentations d'installation, étagères, etc seront supportées par les preneurs

Cependant Fagault père achèvera l'installation du deuxième étage du magasin de quincaillerie, consistant en étagères du milieu et étagères du mur, lesdites installations seront portées au matériel à leur prix de revient. Le lambrissage en bois faisant plafond sera également fait par les soins de Fagault père et ne sera pas compté étant considéré comme immeuble.

Guérande le 1^{er} mai 1905

13 avril 1912, testament olographe de Marie Mélanie Séraphine Dubois

(copie manuscrite, chez Odile)

Le 13 avril 1912, Marie Mélanie Séraphine Dubois, veuve de René Fagault, demeurant à Guérande, fait son testament olographe : « je lègue à mon fils René Fagault, demeurant à Guérande, à son défaut à ses enfants et petits-enfants, qui recueilleront par souche et au besoin par représentation !

1. un terrain sur la place Sainte Anne qui lui sert actuellement pour ses charbons. Dans ce terrain, il y a un hangard, un grenier, une cave, magasin, une écurie, grenier au dessus. Il en rapportera la valeur en moins prenant dans ma succession pour la somme de 7 500 F
2. une remise place Saint Anne, avec grenier sans la cave. Il en rapportera la valeur en moins prenant dans ma succession pour la somme de 6 000 F

Je lègue à ma fille Madame Rousseau née Fagault, demeurant à Herbignac, à son défaut à ses enfants ou petits-enfants, qui recueilleront par souche et au au besoin par représentation :

1. la maison que j'occupe rue Vannetaise avec le jardin, les hangards et la cave existant sous la remise donnée à mon fils René, dont elle rapportera la valeur en moins prenant dans ma succession pour la somme de 15 000 F
2. la maison occupée actuellement par Baptiste Terrien, le jardin et la cave située derrière, dont elle rapportera la valeur en moins prenant dans ma succession pour la somme de 10 000 F

Je donne à mon fils le docteur Emmanuel Fagalt, demeurant à Guérande, à son défaut à ses enfants ou petits-enfants qui recueilleront par souche et au besoin par représentation :

1. les trois maisons que je possède faubourg Saint Armel et le jardin qui les touche, et qu'il rapportera en moins prenant dans ma succession pour la valeur que je fixe à 3 600 F
2. la vigne de la Gaillardais entourée de ses murs, qu'il rapportera en moins prenant à ma succession pour la valeur que je fixe à 10 000 F

Je n'ai en aucune façon l'intention de faire ici un partage communautaire, et mes enfants après ma mort, liquideront et partageront la succession de leur père, ma succession personnelle, et la communauté ayant existée entre mon mari et moi, comme ils le jugeront le plus convenable, mais en tenant compte des legs ci-dessus.

Je leur recommande d'éviter toute difficulté judiciaire et de rester unis après ma mort, comme ils l'ont été pendant mon existence.

J'exprime toutefois le désir qu'en faisant leurs partages, mes enfants s'arrangent de façon à ce que chacun d'eux soit attributaire de l'une des trois fermes, Beauregard avec la vigne que j'exploire, Tromatin et Hervaudaie.

J'exprime enfin le désir qu'ils conviennent dans l'indivision pendant cinq ans, en ce qui concerne le châlet que nous avons fait construire à Belmont.

J'entends que les legs ci-dessous ne puissent être comptés à mes enfants pour une valeur supérieure à celle indiquée par moi ci-dessus.

Dans le cas contraire, je lègue par préciput et hors part à l'un ou l'autre bénéficiaire de ces legs tout excédait des évaluations de son lot.

Guérande le 13 avril 1912. Signé veuve Fagault née Dubois.

histoire de La Turballe

« Si l'on excepte Pornichet détachée en partie d'Escoublac mais surtout de Saint-Nazaire en 1900, La Turballe⁴ est la commune la plus jeune du pays guérandais. Simple hameau de pêcheurs de la commune de Guérande, elle s'est muée en petite ville au cours du XIX^e siècle et a obtenu son indépendance municipale en 1865. Ce développement, les Turballais le doivent à la sardine. Fondées par des pionniers utilisant la nouvelle technique de l'appertisation, les premières conserveries industrielles lancent avec succès un nouveau produit alimentaire : la sardine à l'huile conservée en boîte de fer-blanc hermétiquement close. Bon nombre de ces sardines si appréciées, dites « nantaises », viennent en réalité de La Turballe où la pêche à la sardine ne date pas de ces premières conserveries. [...]

L'arrivée des pionniers nantais de la conserve de sardines

C'est à cette extrémité peu peuplée du territoire guérandais qu'arrivent, vers 1810, les pionniers nantais de l'industrie de la conserve pour acheter les sardines fraîchement pêchées. A cette date, le chemin de fer n'existe pas encore et le moyen de transport le plus pratique pour faire venir la marchandise à Nantes est la diligence, pas ces carrioles brinquebalantes et cahotantes qui détériorent le poisson, mais des diligences bien suspendues, réservées d'ordinaire aux voyageurs et non au transport de produits. Pour

4 Extraits de l'article de Marie Rouzeau, paru dans le N° 72 de la revue "Histoire & Patrimoine"

franchir au plus vite les 90 km de La Turballe à Nantes, le bateau se révèle un moyen trop lent et trop aléatoire, trop dépendant des courants et des vents.

Ces délicates sardines, encore bien fraîches, sont mises en conserve par Joseph Colin dans son atelier de confiseur. C'est ainsi qu'on appelait ceux dont le métier consistait à conserver les aliments dans le sel, le sucre, l'alcool, l'huile ... Pour ce faire, il utilise une méthode mise au point par un collègue parisien, Nicolas Appert. Cette méthode a pris le nom de son inventeur : l'appertisation consiste à porter des aliments à une très haute température dans une boîte hermétiquement close. Joseph Colin est le premier qui met en conserve des sardines. Succès incontestable de « la sardine nantaise » qui se conserve longtemps avec de bonnes qualités gustatives. Le fils et successeur de Joseph Colin, Pierre-Joseph, reprend l'affaire paternelle et passe en 1823-1824 à l'échelle industrielle. [...]

Dès les années 1829-1830, des ferblantiers soudent hermétiquement des boîtes sur la dune entre Penbron et La Turballe. Ils séjournent quelques semaines durant la saison sardinière. Un atelier d'appertisation existe sans doute. En 1837, François Deffès, nantais de fraîche date, crée la première usine neuve tout près du lieu de débarquement du poisson mais hors du périmètre habité comme l'impose la loi de 1835. En 1841, les frères Pellier, négociants au Mans créent un second établissement. Reprennent-ils une ancienne presse ?

Alfred Pellier est désigné la première fois comme « presseur » dans les archives municipales, mention biffée puis corrigée en « fabricant de conserves de sardines ». A quelle date a eu lieu la correction ? S'agit-il d'un changement de profession ou simplement d'une étourderie du secrétaire de la mairie de Guérande qui ne suit pas d'assez près l'évolution économique sur la côte à l'ouest de la commune ? Erreur rectifiée dans l'instant ? Le même personnage est aussi appelé « confiseur » dans d'autres documents. En 1847, il est établi que deux fabriques de conserves animent le petit port dont la flotte de pêche s'étoffe et dont la population grossit particulièrement l'été, à la saison. Les dernières presses de la presqu'île guérandaise situées au Croisic disparaissent vers le milieu du XIX^e siècle. A cette date, la majorité des sardineries de la Loire inférieure sont installées sur le littoral de la presqu'île guérandaise : quatre au Croisic, une à Piriac et deux à La Turballe contre cinq à Nantes. »

Histoire de la sardine au Maroc

Dans son ouvrage « Douarnenez de 1800 à nos jours⁵ », Jean-Michel Le Boulanger, au chapitre VII : « L'industrie de la conserve : le temps du reflux » évoque le Maroc :

« Ces différents efforts de diversification ou d'adaptation technique n'empêchent pas, évidemment, plusieurs usines de disparaître. Telle l'usine acquise, jadis, par les fameux frères Pereire sur l'îlot Saint-Michel, rachetée par « l'Union Bretonne » de Paris et vite fermée. Telle l'usine Dubois, restée dans la mémoire douarneniste « chez Giffo », reprise avant la guerre par Pierre Chancerelle. Ce dernier, **qui dispose également d'une usine construite au Maroc**, vendra son bâtiment à un mareyeur. Telle l'usine Ramell, telle l'usine Rabot, reprise par Saupiquet. S'ajoutent à cette triste litanie les drames individuels qui viennent briser ou handicaper, durablement, une aventure industrielle. En février 1928, l'huilerie douarneniste de Dandicolle et Gaudin brûle, entraînant des dégâts importants dans toute la conserverie... Fatalité. Ainsi, plusieurs grands noms de la conserve ferment une antenne douarneniste excentrée et resserrent leur potentiel de production. Ce cas n'est pas isolé et la période est propice aux regroupements d'unités. De 1929 à 1932, près du tiers des usines françaises ferment leurs portes »

⁵ consultable en ligne <http://books.openedition.org/pur/11299?lang=fr>